



04/12/2002

Zones sinistrées

Jean-Marc Salvet
Le Soleil

L'impact global du prochain moratoire sur la pêche à la morue sera moindre que celui de 1992, le secteur occupant aujourd'hui beaucoup moins de personnes qu'il y a 10 ans. Mais c'est une bien mince consolation, puisque ses conséquences sur les communautés touchées seront évidemment vécues comme un épouvantable drame.

Les ministres des Pêches réunis à Gatineau, lundi, ont laissé peu d'espoir aux pêcheurs de poissons de fond des provinces maritimes et du Québec. Tout indique qu'Ottawa décrètera en mars prochain un second moratoire sur la pêche à la morue au large de Terre-Neuve et dans le golfe du Saint-Laurent.

D'après les biologistes, l'interdiction est redevenue impérative. Ils affirment qu'après la levée du premier moratoire, en 1997-98, les stocks de morue ont rapidement périclité jusqu'à atteindre le lamentable niveau qu'on enregistre à l'heure actuelle.

Les pêcheurs, tout comme les travailleurs des usines de transformation de poissons de fond, ne voient pas les choses du même œil. Ils soutiennent que ce n'est pas la pêche commerciale qui est responsable du déclin de la morue, mais le trop grand nombre de phoques du Groenland et de phoques gris qui sévissent dans les parages. Il est vrai qu'ils pullulent, même si plus de 300 000 d'entre eux ont été abattus l'an dernier.

La crise du poisson de fond n'affecte pas seulement le golfe du Saint-Laurent. Le Conseil international de l'exploration de la mer vient de faire savoir que la morue est menacée d'extinction dans un large secteur allant des côtes de la Norvège jusqu'aux rivages de l'Écosse. L'organisme intergouvernemental accuse la surpêche.

En fait, tous les coins du globe sont aux prises avec des difficultés semblables. Des pêches naguère florissantes sont en baisse. C'est vrai dans les mers froides comme dans les mers chaudes. Cette situation fait dire à des spécialistes comme Daniel Pauly, de l'Université de la Colombie-Britannique, que les océans sont en train de se vider. Constat trop alarmiste ? Personne n'en sait rien.

La plus élémentaire précaution devrait inciter les gouvernements à tendre vers une véritable gestion internationale des stocks de poissons plutôt que de s'en tenir à une bête gestion nationale. Faut-il rappeler que les poissons ne se limitent pas aux zones de 200 milles nautiques ?

D'ici là, le ministre canadien des Pêches et des Océans, Robert Thibault, n'aura pas le choix de décréter un second moratoire sur la pêche à la morue. Lorsqu'il en fera l'annonce, l'hiver prochain, il devra avoir en main un programme d'indemnisation pour les personnes et les communautés touchées. Mais le problème est si profond que les mesures ne devront pas seulement compenser les pertes de revenus. Elles devront favoriser le redéveloppement des zones sinistrées.